



Le temps d'une nouvelle approche

Faire du Québec la première société nord-américaine basée sur la recherche du bien-être

Mémoire du G15+

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*

Commission des transports et de l'environnement

31 janvier 2023



À propos du G15+

Le collectif G15+ s'appuie sur le dialogue social pour favoriser la transformation de l'économie québécoise vers une société plus solidaire, prospère et verte et placer le bien-être de la population au cœur des politiques publiques. Fondé en mars 2020, il est composé de leaders économiques, syndicaux, sociaux et environnementaux du Québec.

Le G15+ comprend le Conseil du patronat du Québec, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, Fondation David Suzuki, le Chantier de l'économie sociale, Vivre en Ville, l'Ordre des urbanistes du Québec, Écotech Québec, Équiterre, Fondation, le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec, l'Association des Groupes de Ressources Techniques du Québec, la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, la Fédération des chambres de commerce du Québec, COPTICOM Stratégies et Relations publiques, ainsi qu'à titre de partenaires de recherche, l'Institut du Québec, Annie Chaloux, professeure à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke et François Delorme, économiste et chargé de cours en économie de l'environnement à l'École de gestion de l'Université de Sherbrooke.



Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec

FTQ



Ordre des
Urbanistes du
Québec





Table des matières

Introduction	4
Objectif du mémoire du G15+ : proposer une nouvelle ambition gouvernementale	4
I. Le cadre de référence de la stratégie gouvernementale de développement durable ne fonctionne pas	5
1. Le mécanisme décisionnel ne livre pas les résultats escomptés	5
2. Des améliorations au projet de SGDD 2023-2028, mais toujours un manque de précisions, de cohérence et d'arrimage	7
II. Une nouvelle approche ambitieuse de mesure du bien-être basée sur des principes de dialogue, de rigueur, de transparence, de simplicité et d'imputabilité	8
Proposition 1 > Adopter un nouveau <i>Cadre de référence du bien-être</i> , basé sur des indicateurs et des cibles rigoureux, accessibles et vulgarisés	9
Proposition 2 > Publier le <i>Budget du bien-être du Québec</i>	11
Proposition 3 > Publier l' <i>État du bien-être au Québec</i>	11
Proposition 4 > Faire adhérer le Québec à la <i>Wellbeing Economy Governments partnership (WEGo)</i>	12
III. L'adhésion à une société de bien-être passe par un processus de dialogue social	13
Proposition 5 > Mettre en place une table de concertation des parties prenantes et du public, source d'adhésion à la démarche de bien-être	14
Conclusion	14
Annexe	15
Rapports périodiques pour l'évaluation de la mise en oeuvre de la SGDD et du développement durable	15
Systèmes d'indicateurs de suivi du développement durable	15



Introduction

Nous, membres du collectif G15+, désirons faire émerger une société qui place le bien-être de la population au cœur des décisions individuelles et collectives. Nous sommes issus d'une culture unique qui accorde une place de choix à la concertation et à la cohésion sociale, faisant du Québec une société distincte en Amérique du Nord. **En misant sur le dialogue social, nous proposons une véritable transformation de notre société.**

Depuis 2020, les membres du collectif G15+ ont lancé un appel pour transformer le Québec et miser sur le dialogue avec la société civile pour bâtir une société solidaire, prospère et verte. Le G15+ partage le fruit de son dialogue entre 18 partenaires de la société civile qui considèrent que de nouvelles orientations en matière économique, environnementale et sociale sont nécessaires au Québec pour placer le bien-être de la population au cœur de nos décisions collectives. Elles ont proposé d'une même voix [12 chantiers](#) à mener pour transformer ensemble le Québec.

En 2022, le G15+ a dévoilé les [Indicateurs du bien-être au Québec](#) avec l'objectif d'encourager le gouvernement du Québec à intégrer le bien-être au cœur des politiques publiques. En proposant une méthode alternative de mesure du progrès, trop longtemps fondé sur la croissance du Produit intérieur brut (PIB) et de la création d'emplois, **une société basée sur la recherche du bien-être offrirait aux décideurs publics et à la population un cadre de référence mieux adapté aux grands défis d'aujourd'hui et de demain¹, capable de mesurer l'impact de toute l'innovation en cours au Québec, et favorisant l'adhésion publique à ce projet ambitieux.**

Objectif du mémoire du G15+ : proposer une nouvelle ambition gouvernementale

Le G15+ remercie les membres de la Commission des transports et de l'environnement de l'avoir invité à témoigner en commission parlementaire pour commenter le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (« SGDD 2023-2028 »).

À l'heure où de nombreuses enquêtes d'opinion indiquent que les Québécois et les Québécoises sont de plus en plus soucieux de voir intégrer les considérations de bien-être individuel et collectif dans les priorités gouvernementales, **le G15+ propose une nouvelle ambition gouvernementale : faire du Québec la première société nord-américaine basée sur la recherche du bien-être.**

Le mémoire du G15+ s'articule autour de **3 axes** :

¹ Le bien-fondé de recourir à des indicateurs de bien-être se trouve d'autant plus renforcé dans un contexte où nous vivons à l'ère de crises multiples qui s'alimentent elles-mêmes : intensification des changements climatiques, effondrement de la biodiversité, crise du logement, pénurie de main-d'œuvre, etc.



1. Convaincre de la **nécessité d'une refonte majeure du cadre de référence** pour intégrer le développement durable dans toutes les sphères d'intervention de l'Administration publique (*section I du mémoire*).
2. Proposer une **nouvelle approche de mesure du bien-être à l'échelle gouvernementale** fondée sur des principes de dialogue, de rigueur, de transparence, de simplicité et d'imputabilité (*section II du mémoire*).
3. Rappeler que **l'adhésion à une société du bien-être passe par un processus de dialogue social** reflétant les préoccupations de la population, accroît sa compréhension des objectifs et des moyens pour atteindre ce but, et facilite sa participation (*section III du mémoire*).

I. Le cadre de référence de la stratégie gouvernementale de développement durable ne fonctionne pas

1. Le mécanisme décisionnel ne livre pas les résultats escomptés

Depuis 2008, la Stratégie gouvernementale de développement durable est conçue comme étant « le programme d'action gouvernemental visant à intégrer la recherche d'un développement durable dans toutes les sphères d'intervention de l'Administration publique afin que les lois, les politiques publiques, les programmes ainsi que les services à la population et aux entreprises participent à la transition vers un Québec plus vert, prospère et responsable »². Elle est censée « assurer un arrimage fort et explicite entre les politiques publiques, tout en créant de nouveaux champs d'action pour répondre aux défis émergents »³. Avant le projet de la SGDD 2023-2028, deux stratégies ont été mises en œuvre, soit la SGDD 2008-2013⁴ et la SGDD 2015-2020⁵.

Malgré les **efforts historiques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs** (« MELCCFP ») de centrer les priorités et de planifier les actions des ministères et organismes de manière à tendre vers un développement durable en conformité avec la stratégie du gouvernement, **les membres du G15+ constatent, sur la base des nombreux rapports de vigie du Commissaire au**

² Gouvernement du Québec, *Mémoire présenté au Conseil des ministres : Commission parlementaire sur la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* (partie accessible au public), p.1.

³ *Idem*.

⁴ Gouvernement du Québec, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 - Un projet de société pour le Québec* (2007), 74 p.

⁵ Gouvernement du Québec, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* (2015), 123 p.



développement durable au fil des ans⁶ ainsi que des rapports de mise en œuvre du MELCCFP⁷, que le mécanisme décisionnel actuel ne livre pas les résultats escomptés.

Au fil de ses rapports, le Commissaire au développement durable a exposé les limites inhérentes au cadre de référence gouvernemental et l'absence de correctifs structurants apportés par l'Administration publique. Le G15+ n'entend pas refaire l'exposé exhaustif de ces limites déficientes attachées au processus gouvernemental⁸. On relèvera toutefois **quelques-uns des constats majeurs portés à l'attention des décideurs publics et de la population** dans le rapport de juin 2020 du Commissaire au développement durable, tant à ce qui a trait à l'élaboration qu'à la mise en œuvre des SGDD successives :

- L'élaboration de la stratégie et la confection de la **liste d'indicateurs** de développement durable : deux exercices qui **n'ont pas été suffisamment arrimés**.
- **L'information** qui permettrait d'apprécier l'évolution de la situation relative à l'atteinte des objectifs des stratégies est **limitée et rendue disponible tardivement** : elle ne permet pas de bien nourrir la réflexion sur la stratégie suivante.
- Le MELCCFP se repose toujours sur la **bonne volonté des entités assujetties à la loi** pour assurer l'atteinte des objectifs de la Loi sur le développement durable. Pourtant, plusieurs éléments nous indiquent que leur degré d'engagement demeure peu élevé.
- Le constat d'un **manque d'engagement des ministères et organismes** à prioriser et à planifier leurs actions et celles de leurs clientèles respectives dans une réelle recherche du développement durable⁹.
- Les **instances de coordination** ne jouent pas pleinement leur rôle.

Le G15+ est convaincu que l'**absence d'un système national d'indicateurs et de cibles** accessibles et vulgarisés pour les décideurs publics et la population, et surtout l'absence d'un arriimage fort entre le cadre de référence et ce système d'indicateurs et de cibles, **paralyse la**

⁶ Le Commissaire au développement durable a publié plusieurs vigies portant sur la révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : un en novembre 2019 ; un autre en juin 2020 ; un troisième en novembre 2020 et un quatrième en juin 2022.

⁷ Le MELCCFP a publié deux rapports de mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 : un en 2020 (portant sur la période 2015-2017) et un autre en 2021 (portant sur la période 2017-2019). Le rapport final (ou bilan quinquennal) de mise en œuvre de SGDD 2015-2020, prescrit par la loi n'a pas encore été déposé et n'a pas pu alimenter le processus de consultation menant au dépôt du projet de SGDD 2023-2028.

⁸ Une liste fait le résumé des enjeux et des questions du Commissaire au développement durable au fil des ans sur la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Voir Vérificateur général du Québec. *Rapport du commissaire au développement durable. Chapitre 4 : Révision de la stratégie gouvernementale de développement durable - Vigie* (juin 2020), p. 140 et suivantes.

⁹ Un des exemples les plus éloquentes de ce manque d'engagement est l'inclusion de critères obligatoires de durabilité dans les marchés publics ou encore l'intégration d'instruments économiques (écofiscalité, écoresponsabilité, écoconditionnalité). Depuis 2008, le gouvernement du Québec s'est donné l'orientation par le biais de la SGDD d'inclure des critères de durabilité (sous forme de critères écoconditionnels ou de critères écoresponsables). Or, dans son rapport de 2020, le Commissaire au développement durable rappelle que « le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et les deux comités interministériels chargés de la gouvernance du développement durable n'ont pas mis en place des conditions nécessaires à l'utilisation efficace de ces instruments économiques [de l'écofiscalité, de l'écoconditionnalité et de l'écoresponsabilité] ; [...] Le recours aux mesures écofiscales reste limité et leur efficacité est rarement évaluée. »



mise en œuvre d'actions structurantes. Heureusement, il s'agit d'un chantier identifié¹⁰ par la SGDD 2023-2028 pour renverser la tendance. Nous saluons vivement cette intention qui va dans le sens de la mission du projet des Indicateurs du bien-être au Québec.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable implique **une lourde reddition de compte**, incluant un nombre important de rapports de mise en œuvre et multiples systèmes d'indicateurs de suivi du développement durable, rendant virtuellement impossible l'évaluation et l'apport de correctifs en temps et en heure (voir l'Annexe pour une liste non exhaustive de cette reddition de compte).

Enfin, il apparaît que **peu de formations et d'outils adaptés, à jour et basés sur une information systématique et factuelle** sont mis à la disposition des ministères et des organismes pour pleinement envisager les impacts plus larges des politiques actuelles ou potentielles sur les piliers du développement durable.

2. Des améliorations au projet de SGDD 2023-2028, mais toujours un manque de précisions, de cohérence et d'arrimage

Le G15+ a analysé en détail le projet de la SGDD 2023-2028, le contenu de ses orientations, ses objectifs (et sous-objectifs) stratégiques, ses chantiers ainsi que les améliorations envisagées à la gouvernance.

Malgré l'importance des défis actuels et émergents qui sont soulignés dans le projet de la SGDD 2023-2028, le collectif a choisi de ne pas commenter chacune des orientations. De l'avis du collectif, plusieurs stratégies, politiques et plans gouvernementaux d'importance (en cours, annoncés ou envisagés) portent sur un ou des volets abordés également dans le projet de la SGDD 2023-2028¹¹. Chaque orientation mériterait en soi un traitement particulier et le temps nécessaire à l'ensemble des parties concernées et à la population de se prononcer.

Le collectif tient surtout à saluer le travail d'arrimage de la SGDD 2023-2028 avec les Objectifs de développement durable des Nations Unies, auxquels il souscrit. Nos autres commentaires concernent des aspects du projet de SGDD 2023-2028 qui devraient faire l'objet d'améliorations :

> Un manque d'ambition de certains objectifs et sous-objectifs stratégiques : par exemple, le sous-objectif stratégique visant à augmenter la part des acquisitions responsables ne reprend pas l'objectif chiffré de la *Stratégie gouvernementale des marchés publics* (SCT). De même, le collectif se serait attendu à l'utilisation de verbes d'action plus engageants¹² pour

¹⁰ Le projet de SGDD 2023-2028 parle de « Réviser le système national de suivi du développement durable pour doter le Québec d'un système d'information statistique performant, aligné sur les systèmes internationaux » (p. 48).

¹¹ *Rapport du commissaire au développement durable. Chapitre 4 : Révision de la stratégie gouvernementale de développement durable - Vigie* (juin 2020), p. 143.

¹² Par exemple, plusieurs sous-objectifs stratégiques inclus dans « 5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois » utilisent le terme « favoriser ». Après 15 ans de mise en œuvre des SGDD, il eût été attendu que le volontarisme des verbes d'action se renforce.



relever l'ambition de certains objectifs et sous-stratégiques, car plusieurs d'entre eux sont présentés depuis 2008 dans les deux dernières SGDD.

> **Des définitions incohérentes avec d'autres politiques publiques et des objectifs mal définis** : par exemple, la définition de transition socio-écologique juste du projet de SGDD 2023-2028 diffère de celle utilisée par la dernière mise à jour du *Plan directeur en transition, efficacité et innovation énergétiques* (MEIE), de même que de celle du *Plan pour une économie verte 2030* (MELCCFP).

> **Les indicateurs de la SGDD 2023-2028 et les attentes de participation à l'endroit des ministères et organismes restent à déterminer** : le gouvernement indique que des indicateurs seront publiés au cours de la première année suivant l'entrée en vigueur de la SGDD 2023-2028. Faute d'informations, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'effort d'arrimage entre les indicateurs et les objectifs. Cela pourrait créer un certain effet d'attente chez les ministères et organismes, effet noté par le Commissaire au développement durable lors des reports répétés de la révision de la SGDD depuis 2020. Il en est de même sur les attentes de participation communiquées aux ministères et organismes pour relever l'engagement déficient tel que souligné par le Commissaire au développement durable. Même formellement, des entités mandatées peuvent ne pas jouer leur rôle.

> **Une approche peu contraignante à l'endroit des municipalités, réseaux parapublics d'éducation, de santé et de services sociaux** : le gouvernement opte pour une approche de mobilisation des entités non assujetties à la *Loi sur le développement durable*. Plus de 15 ans après la mise en vigueur de la première SGDD, l'imputabilité de l'atteinte des objectifs de la SGDD devrait être renforcée autour du ministère d'attache des clientèles visées. Le gouvernement dispose d'exemples de mécanismes décisionnels à sa disposition permettant de renforcer l'imputabilité, notamment pour le milieu municipal dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

II. Une nouvelle approche ambitieuse de mesure du bien-être basée sur des principes de dialogue, de rigueur, de transparence, de simplicité et d'imputabilité

Le G15+ estime que le Québec est arrivé à une nouvelle ère où il faut désormais prioriser l'intégration très forte des critères du bien-être et du développement durable au cœur des processus décisionnels.

Le G15+ a mûri une proposition ambitieuse basée, d'une part, sur le constat de la nécessité d'une refonte majeure du cadre de référence de la SGDD, et d'autre part, sur un balayage des modes d'action de plusieurs nations et organisations dans le monde qui n'hésitent pas à implanter la mesure du bien-être et du développement durable dans leurs processus décisionnels¹³.

¹³ Ce balayage méthodologique a été réalisé grâce au projet des Indicateurs du bien-être au Québec.



Nous estimons que cette gouvernance renouvelée aurait le potentiel de faire du Québec la première société nord-américaine basée sur la recherche du bien-être.

La démarche proposée s'articule autour de **5 propositions concrètes**¹⁴ :

Proposition 1 > Adopter un nouveau *Cadre de référence du bien-être*, basé sur des indicateurs et des cibles rigoureux, accessibles et vulgarisés

Mis à jour sur une base bisannuelle, **cet outil de mesure serait intégré au processus budgétaire, mais aussi à ceux de l'élaboration et de l'évaluation des politiques publiques au Québec.**

Ce nouveau cadre de référence simplifierait le mécanisme décisionnel et y formaliserait **l'apport des ministères prépondérants dans l'appareil gouvernemental** pour assurer une intégration de l'approche du bien-être.

À l'instar de la Nouvelle-Zélande depuis 2019¹⁵, **la mise en place d'un *Cadre de référence du bien-être* soutiendrait le MFQ dans sa reddition de compte de l'évolution du bien-être au Québec, ministère-pivot qui permettrait de guider les ministres sur les priorités d'amélioration.** Intégrant des indicateurs de suivi du bien-être et du développement durable, cet instrument serait alimenté grâce à des données qui rendent possible l'analyse distribuée (par ex. sexe, ethnicité, région), voire des comparaisons internationales.

Cohérent avec les recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la reddition de compte du bien-être, le *Cadre de référence du bien-être* soutiendrait les analystes gouvernementaux en fournissant un cadre systématique et factuel permettant de comprendre les moteurs du bien-être, d'envisager les impacts plus larges des politiques actuelles ou potentielles sur les piliers du bien-être, et d'effectuer une reddition de comptes gouvernementale en lien avec les principes d'une société du bien-être.

La sélection des indicateurs du tableau de bord du *Cadre de référence du bien-être* devrait s'appuyer sur le développement et la mise à jour en continu d'un système national par l'Institut de la statistique du Québec, ainsi que sur la mise en place de nouveaux indicateurs robustes collectant des données pour couvrir des domaines pour lesquels nous n'avons encore peu ou aucune donnée probante à ce jour (ex. biodiversité, itinérance, économie sociale). **Ce nouveau système national d'indicateurs et de cibles rigoureux, accessibles et vulgarisés**, fortement arrimés aux objectifs de développement

¹⁴ Les propositions suivantes s'inspirent de la démarche du gouvernement de la Nouvelle-Zélande qui, en 2019, a modifié sa manière de mesurer le progrès dans ses politiques publiques, notamment budgétaires. Il s'agit d'un des exemples les plus cités dans le monde de l'intégration concrète du bien-être dans ses politiques publiques.

¹⁵ Voir *The Living Standards Framework (LSF)* de la Nouvelle-Zélande : <https://www.treasury.govt.nz/information-and-services/nz-economy/higher-living-standards/our-living-standards-framework>



durable de l'Organisation des Nations unies, favoriserait ainsi l'accès aux données gouvernementales et la prise de décisions cohérentes¹⁶.

Pour s'assurer d'une expertise dans le soutien à l'opérationnalisation du *Cadre de référence du bien-être* au sein des ministères et organismes, **le Secrétariat du Conseil du trésor serait hautement associé à la démarche** : outils, guides, formations et attentes de participation à l'endroit de la fonction publique, degré de participation à la collecte de données, conception de normes et de définitions communes et persistantes dans le temps, afin de comparer les efforts des ministères et organismes et des clientèles ciblées.

Pour sa part, **le ministère du Conseil exécutif s'assurerait d'intégrer la mesure du bien-être et du développement durable dans les comités ministériels (ce qui n'est pas le cas actuellement)**, alors que **l'expertise et la mission historique du MELCCFP demeurerait cruciales pour exercer un rôle-conseil et contribuer à la réussite de la démarche.**

Résumé de la proposition 1

Adopter un nouveau *Cadre de référence du bien-être*, basé sur des indicateurs et de cibles rigoureux, accessibles et vulgarisés

- **Un mécanisme décisionnel transformé** afin d'assurer une intégration de l'approche du bien-être, avec un arrimage fort et explicite dans les politiques publiques et budgétaires.
- **Un système national d'indicateurs et de cibles** cohérents, communs et vulgarisés pour les décideurs publics et la population.
- **Un apport structurant de ministères clés responsables**
 - **MFQ** : Élaboration et mise à jour du *Cadre de référence du bien-être* (rôle-pivot)
 - **ISQ** : Soutien à l'élaboration et à la mise à jour du tableau de bord d'indicateurs arrimés au cadre de référence
 - **SCT** : Soutien à l'opérationnalisation (cadres, normes, ressources humaines, outils et formations, etc.)
 - **MCE** : Soutien à l'intégration dans les comités ministériels
 - **MELCCFP** : Expertise et rôle-conseil prépondérant dans la réussite de la démarche
- **Publication/mise à jour** :
 - Sur une base bisannuelle (cadre de référence)
 - Sur une base continue (système national d'indicateurs)

¹⁶ Le Commissaire au développement durable critiquait d'ailleurs le peu d'indicateurs pertinents (ex. des instruments économiques), souvent basés sur des compilations partielles et sans état de situation de départ. Voir rapport de juin 2020, p. 55.



Proposition 2 > Publier le *Budget du bien-être du Québec*

Bien plus qu'un changement cosmétique, le *Budget du bien-être du Québec*¹⁷ serait une **innovation politique majeure au Québec**, car il consacrerait l'idée que la prospérité financière ne constitue pas à elle seule une mesure suffisante de la qualité de vie, et que les initiatives financières d'un budget représentent des politiques publiques qui influent sur nos indicateurs de bien-être.

Il confirmerait également le **rôle-clé du MFQ**¹⁸ en tant que ministère responsable de l'évaluation de la progression équitable et concomitante de nos piliers économiques, sociaux et environnementaux en mettant la qualité de vie des citoyens et la santé de la planète au cœur des politiques publiques. À notre avis, le MFQ est non seulement le **ministère-pivot en matière de politiques publiques, financières et budgétaires au gouvernement du Québec**, mais il apparaît avoir la capacité d'envoyer un signal clair pour assurer une intégration du bien-être et du développement durable au cœur des processus décisionnels.

Arrimée au *Cadre de référence du bien-être* et à son tableau de bord d'indicateurs, cette approche budgétaire novatrice ferait en sorte que tout nouvel investissement fasse progresser le bien-être au Québec. Tout gouvernement aurait bien évidemment la latitude pour fixer ses priorités gouvernementales propres à son orientation politique.

Résumé de la proposition 2

Publier le *Budget du bien-être du Québec*

- Une innovation majeure qui confirmerait que le **progrès se mesure « au-delà du PIB »**.
- **Un arrimage de la planification budgétaire au nouveau *Cadre de référence* et aux indicateurs de bien-être.**
- **Ministère responsable : MFQ**
- **Publication/mise à jour : chaque année (budget et mise à jour économique)**

Proposition 3 > Publier l'*État du bien-être au Québec*

Publié à chaque 4 ans par le MFQ, l'*État du bien-être au Québec*¹⁹ utiliserait les données du système national d'indicateurs produit par l'ISQ pour décrire l'état de situation du bien-être au Québec, la manière dont l'état du bien-être au Québec a évolué dans le temps, la durabilité et tout risque pour l'état du bien-être au Québec.

¹⁷ Inspiré des *Wellbeing budgets* de la Nouvelle-Zélande : <https://www.treasury.govt.nz/publications/wellbeing-budget/wellbeing-budget-2022-secure-future>

¹⁸ De par sa mission, le ministère des Finances assume un rôle central de gouverne dans l'administration publique. Il a notamment pour fonction d'assurer le financement des politiques gouvernementales.

¹⁹ Inspiré du *Wellbeing Report* de la Nouvelle-Zélande (publié pour la première fois en novembre 2022) : <https://www.treasury.govt.nz/publications/strategies-and-plans/wellbeing-report>



Au même titre que les hypothèses du *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques au Québec* sont analysées pour juger de leur crédibilité avant une élection, le Commissaire au développement durable serait responsable d'évaluer le rapport et d'offrir ses commentaires et ses recommandations.

D'ailleurs, l'idée d'un *État du bien-être au Québec* n'est pas nouvelle. Déjà en 2020, parmi 14 options présentées par le Commissaire au développement durable dans le but d'accroître son impact sur l'administration publique, figurait l'idée suivante : 11. *Publier un nouveau type de rapport de plus grande envergure. Par exemple, le commissaire pourrait publier, tous les quatre ans, un « État du développement durable au Québec »*²⁰.

Résumé de la proposition 3

Publier l'État du bien-être au Québec

- Un rapport qui offre à la population **une vision plus longue, plus large et plus profonde de l'évolution de notre bien-être.**
- **Un exercice démocratique** fondamental, récurrent et accessible à tous.
- **Entités responsables** : MFQ (État du bien-être au Québec) et Commissaire au développement durable (rapport d'évaluation)
- **Publication/mise à jour** : aux 4 ans, en même temps que la publication du *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques au Québec*

Proposition 4 > Faire adhérer le Québec à la *Wellbeing Economy Governments partnership (WEGo)*

La Nouvelle-Zélande fait partie de la [Wellbeing Economy Governments partnership \(WEGo\)](#), au même titre que plusieurs pays comparables au Québec (Finlande, Islande, Écosse, Pays-de-Galles). Il s'agit d'une **collaboration de gouvernements nationaux et régionaux** qui promeuvent le partage de l'expertise et des pratiques politiques transférables. Les objectifs sont d'approfondir leur compréhension et de faire progresser leur ambition commune de **construire des sociétés du bien-être**. *WEGo* est un partenariat mis en place par la *Wellbeing Economy Alliance*.

Une démarche d'adhésion à *WEGo* pourrait permettre au Québec d'afficher son ambition de devenir le premier État nord-américain à souscrire à une alliance souhaitant construire une société du bien-être.

Résumé de la proposition 4

Faire adhérer le Québec à la *Wellbeing Economy Governments partnership (WEGo)*

- **Une adhésion du Québec à la *Wellbeing Economy Governments partnership (WEGo)* qui formalise la nouvelle ambition gouvernementale de faire du**

²⁰ Voir rapport du Commissaire du développement durable de juin 2020, p. 20.



Québec la première société nord-américaine basée sur la recherche du bien-être.

- Une **collaboration de gouvernements nationaux et régionaux** qui promeuvent le partage de l'expertise et des pratiques politiques transférables.
- **Ministères responsables** : MFQ, MRIF, MCE
- **Échéancier** : d'ici 2026

III. L'adhésion à une société de bien-être passe par un processus de dialogue social

Selon le G15+, un processus qui reflète les préoccupations de la population et des parties concernées, accroît leur compréhension des objectifs, facilite leur participation et favorise une transition socio-écologique juste, aurait dû mener à une meilleure consultation que celle ayant été organisée pour produire le projet de SGDD 2023-2028.

Le collectif déplore que le gouvernement du Québec n'ait pas opté pour un meilleur processus de consultation pour son projet de SGDD 2023-2028, sachant qu'il a déjà démontré sa capacité à travailler en étroite concertation, voire sous la forme d'une co-création par phase, pour certaines politiques phares, telles que le *Plan pour une économie verte 2030* (MELCCFP), le *Plan directeur en transition, efficacité et innovations énergétiques* (MEIE), la *Politique de mobilité durable 2030* (MTQ), ou encore la Politique nationale d'urbanisme et d'aménagement du territoire (MAMH), pour n'en citer que quelques-unes.

Comme l'indiquait le Commissaire au développement durable²¹, puisqu'il s'est espacé plus de 2 ans entre la consultation en ligne (5 au 25 octobre 2020) et le dépôt de la SGDD 2023-2028 (9 décembre 2022) à l'Assemblée nationale, il aurait dû être permis aux citoyens de déposer des mémoires sur le projet de Stratégie.

Il est aussi permis de critiquer le fait qu'un très court délai de moins de 2 mois espacera les consultations publiques de la Commission des transports et de l'environnement et l'entrée en vigueur de la SGDD 2023-2028, le 1er avril 2023. C'est 4 fois moins de temps que pour la précédente SGDD 2015-2020. Le G15+ ne croit pas que ce délai permet de refléter les témoignages recueillis au sein du projet final de SGDD 2023-2028²².

²¹ *Rapport du commissaire au développement durable. Chapitre 5 : Révision de la stratégie gouvernementale de développement durable - Vigie* (juin 2022), p. 15.

²² Il est à noter qu'après la dernière consultation parlementaire visant à commenter le projet de SGDD 2015-2020, le Comité directeur de développement durable (organe de dirigeants de haut niveau provenant de ministères et d'organismes ayant une fonction transversale ou de coordination gouvernementale pour la SGDD) n'a pas exercé un suivi continu durant l'exercice de révision de la première stratégie, notamment sur les suites à donner aux commentaires récoltés lors de la consultation publique et aux recommandations des parlementaires découlant de la commission parlementaire, toutes deux tenues à l'hiver 2015. Voir Rapport du Commissaire au développement durable de juin 2020, p. 148.



Enfin, le **G15+** déplore que le bilan final sur la mise en œuvre de la SGDD 2015-2020 n'ait pas été publié préalablement à la publication du projet de SGDD 2023-2028. Publié par le MELCCFP et devant selon la loi être déposé tous les cinq ans à l'Assemblée nationale par le premier ministre du Québec, le G15+ n'a pas pu avoir entre les mains une synthèse des résultats de la précédente stratégie. Le collectif pense que l'accès à des données gouvernementales vulgarisées et offrant un regard de qualité sur la mise en œuvre aurait été essentiel pour le présent exercice.

Proposition 5 > Mettre en place une table de concertation des parties prenantes et du public, source d'adhésion à la démarche de bien-être

Afin de refléter les dimensions du bien-être auxquelles tiennent les Québécois.e.s, le nouveau *Cadre de référence du bien-être* devrait s'appuyer sur les réactions du public à partir d'enquêtes, de soumissions et de consultations d'experts au Québec. C'est pourquoi **il est proposé de mettre en place une table des parties prenantes, gérée par le MFQ et l'ISQ**. Cette façon permettrait d'élaborer et de faire évoluer le Cadre de référence du bien-être et son système national d'indicateurs.

Résumé de la proposition 5

Mettre en place une table de concertation des parties prenantes et du public, source d'adhésion à la démarche de bien-être

- **Une table de concertation des parties prenantes et du public, la base d'une adhésion à une société à la recherche du bien-être.**
- **Un processus de dialogue social** qui reflète les préoccupations de la population et des parties concernées, accroît leur compréhension des objectifs, facilite leur participation et favorise une transition socio-écologique juste.
- **Ministères responsables** : MFQ et ISQ
- **Échéancier** : sur une base continue

Conclusion

À l'heure où de nombreuses enquêtes d'opinion indiquent que les Québécois.es sont de plus en plus soucieux de voir intégrer les considérations de bien-être individuel et collectif dans les priorités gouvernementales, les organisations du G15+ sont fières d'avoir livré le fruit de leur réflexion dans le cadre du projet de SGDD 2023-2028.

Nous estimons que le Québec doit résolument mettre le cap vers une société à la recherche du bien-être. Cette démarche ne devra pas seulement incomber au gouvernement du Québec, mais bien à toute la société québécoise. C'est pourquoi nous lançons un appel aux représentants politiques de tous les paliers, au milieu économique, à la société civile ainsi qu'à l'ensemble de la population, à poursuivre le dialogue pour faire avancer la vision d'une société solidaire, prospère et verte.



Annexe

Rapports périodiques pour l'évaluation de la mise en œuvre de la SGDD et du développement durable

- **Rapports de mi-parcours sur la mise en œuvre de la SGDD**, publiés par le MELCCFP
 - 2015-2017 (publié en 2020)
 - 2017-2019 (publié en 2021)
- **Bilan final (quinquennal) sur la mise en œuvre de la SGDD**, publié par le MELCCFP (non encore déposé)
 - Doit être déposé tous les cinq ans à l'Assemblée nationale par le premier ministre²³
- **L'État de situation du développement durable au Québec**, produit en collaboration avec l'ISQ à l'occasion de la révision de la SGDD
 - Le dernier couvre la période 2013-2019
- **Le Recueil des indicateurs de suivi de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020**, publié par l'ISQ avec le MELCCFP et d'autres ministères et organismes
 - Mis à jour fin 2022
- **Les rapports du Commissaire au développement durable**
 - Prépare, au moins une fois par année, sous l'autorité du vérificateur général du Québec (VGQ), un rapport dans lequel elle fait part de ses constatations et de ses recommandations ayant trait à l'application de la *Loi sur le développement durable*. Il effectue également des vigies régulières sur la révision de la SGDD.

Systèmes d'indicateurs de suivi du développement durable

- **Les indicateurs de suivi de la SGDD (68 indicateurs)**, publiés par l'ISQ en collaboration avec le MELCCFP (publiés sur forme de recueil)
- **L'Indice de performance en matière de développement durable (2000 engagements, cibles et indicateurs)**, publié par le MELCCFP et le SCT
 - Évaluation de la qualité des engagements et de la performance des Plans d'action de développement durable (PADD) des ministères et organismes

²³ Dans son rapport de juin 2020, le Commissaire au développement durable précise (p. 150) : « En outre, la loi prévoit le dépôt à l'Assemblée nationale, au moins tous les cinq ans, d'un rapport quinquennal de mise en œuvre de la stratégie, avec la collaboration des autres ministères concernés. Même si la loi n'exige pas la production de ce rapport dans le processus de révision de la stratégie, le gouvernement a indiqué, dans son décret sur le report de la révision de la stratégie 2008-2013, que sa préparation était essentielle à l'exercice de révision générale de la stratégie. [...] La publication de ces documents est importante, car ils permettront aux parlementaires et à la population d'avoir accès, lors des consultations prévues par la loi, à un portrait à jour des résultats de la mise en œuvre de la présente stratégie et des progrès réalisés en matière de développement durable. »



(intégrés au Tableau de bord de la performance des ministères du Secrétariat du Conseil du trésor)

- **Les Indicateurs de développement durable (22 indicateurs de capital)**, publiés par l'ISQ, en collaboration avec le MELCCFP
 - Servent à produire l'État de situation du développement durable au Québec.
- **Les Indicateurs pour la mesure de l'économie verte (12 indicateurs)**, publiés par l'ISQ
- **Les Indicateurs de progrès du Québec pour la mesure du bien-être et de la richesse nationale (15 indicateurs)**, publiés par l'ISQ.
 - Élaborés sur la base d'examen d'initiatives étrangères et de la revue des travaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation des Nations unies relativement à la mesure du bien-être et du développement durable.